

## Compte rendu de séance

### Séance du 5 Novembre 2019

L' an 2019 et le 5 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de POTISEK Annie, Maire

**Présents** : Mme POTISEK Annie, Maire, Mmes : BRAZ Karine, FAUCHERON Cathy, MARKOWSKI Liliane, MICHEL Marie-France, MOREAU Joëlle, MM : GODRON Jean-Michel, LELARGE Hervé, MARTINVAL Francis, VERREMAN Laurent

**Absents excusés** : MM MARKOWSKI Laurent - PARISOT Olivier et ROYER Jean-Pierre

**Absents** : Mme CREPEAUX-LAMIABLE Oriane et Mr PANIEZ Didier

**Pouvoirs** : Mr MARKOWSKI Laurent à Mme MARKOWSKI Liliane - Mr PARISOT Olivier à Mme MICHEL Marie-France - Mr ROYER Jean-Pierre à Mme POTISEK Annie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 15/10/2019

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Châlons-en-Champagne  
le : 17/12/2019

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BRAZ Karine

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Location logement communal 6 rue de l'Eglise - 20190057  
Logement communal 1 Quai du Canal - 20190058  
Surcoût relatif à la fourniture de candélabres - 20190059  
Création d'un budget annexe locaux professionnels - 20190060  
Participation : Le Pressoir : Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne à AY-CHAMPAGNE - 20190061  
Facturation des Badges d'accès à l'ESL - 20190062  
Virement de crédits - 20190063  
Virement de crédits - 20190064  
Virement de crédits - 20190065  
Création d'un restaurant et travaux dans l'appartement : Réalisation d'un prêt à échéance CHOISIE - DUO auprès de la Caisse d'Epargne Alsace Lorraine Champagne Ardenne - 20190070  
Clôture des Régies de recettes location de salle des fêtes-périscolaire-restauration scolaire et droit de place - 20190067

Clôture de la régie d'avances et de recettes du service animation - 20190068  
Création d'une régie d'avances et de recettes : location de salle - périscolaire - restauration scolaire - droit de place - animation - 20190069  
Création d'un restaurant - 20190066  
Création d'un restaurant - 20190071  
Création d'un restaurant - 20190072

#### **Location logement communal 6 rue de l'Eglise : réf : 20190057**

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu le 30 octobre 2019 de Madame Isabelle DELORT relatif à une demande de location du logement communal situé au 06 rue de l'Eglise à TOURS sur MARNE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,  
- valide la location du logement communal situé au 06 rue de l'Eglise à Mme Isabelle DELORT à compter du 14.02.2020  
- fixe le montant du loyer à 600.00 €/mois  
- décide que le premier loyer commencera le 14.02.2020  
- fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer (600.00 €)  
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

#### **Logement communal 1 Quai du Canal : réf : 20190058**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ, en date du 31/10/2019, de Madame Tiffany GOLAB du studio communal situé 1 quai du canal à TOURS sur MARNE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,  
- autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de la caution d'un montant de 120.00 euros à Madame Tiffany GOLAB étant donné que l'état des lieux n'appelle ni observation, ni réserve  
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

#### **Surcoût relatif à la fourniture de candélabres : réf : 20190059**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de TOURS sur MARNE doit régler un montant de 10 305.00 € à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) concernant le surcoût relatif à la fourniture de 11 candélabres Rue de la Haie du Bois, 5 candélabres Rue de la Halle et Ruelle Saint Maurice ainsi que 20 candélabres Rue de la Chenevrière

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une subvention d'équipement et que la dépense a été prévue au budget primitif 2019 au compte 2041512.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal,  
- accepte de verser la subvention d'équipement à la CCGVM pour un montant de 10305.00 €  
- fixe la durée d'amortissement sur 5 ans

#### **Création d'un budget annexe locaux professionnels : réf : 20190060**

Vu le projet d'aménagement de locaux professionnels dans les bâtiments communaux situés Place A.CHAUVET  
Vu les instructions budgétaires et comptable,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la gestion immobilière et financière et pour assurer la récupération de la TVA,

Madame le Maire précise que le suivi budgétaire et comptable sera géré dans un budget annexe appliquant l'instruction comptable et sera assujetti à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :  
- Créer un budget annexe pour l'opération dénommé "locaux professionnels" à partir du 01.01.2020  
- Précise que ce budget annexe suivra la nomenclature M14,  
- D'opter pour l'assujettissement à la TVA auprès des Services Fiscaux  
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### **Participation : Le Pressoir : Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne à AY-CHAMPAGNE**

**réf : 20190061**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de commerce,

Après en avoir délibéré :

- APPROUVE la souscription de la Commune de TOURS sur MARNE au capital de la SPL "Le Pressoir" (Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne) à hauteur de 2 000.00 €

- DECIDE de virer les crédits suivants pour le financement de l'opération, à savoir :

Section d'investissement :

C/261 +2000.00 €

C/020 -2000.00 €

- AUTORISE Madame le Maire à accomplir toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

#### **Facturation des Badges d'accès à l'ESL : réf : 20190062**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l' ESL (Espace Sports Loisirs) est équipé de badges d'accès aux installations sportives.

La gestion des badges pourrait être simplifiée en adoptant le principe d'une vente à l'unité.

Or, les badges représentant un investissement pour la collectivité, elle propose au Conseil Municipal de les facturer au prix unitaire de 10.00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la facturation du badge au prix de 10.00 € l'unité,

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour régler ce dossier

#### **Virement de crédits : réf : 20190063**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer les crédits suivants, à savoir :

##### SECTION d'INVESTISSEMENT : DEPENSES

C/2313 + 6 400.00 €

C/020 - 6 400.00 €

#### **Virement de crédits : réf : 20190064**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer les crédits suivants, à savoir :

##### SECTION de fonctionnement : DEPENSES

C/6453 - 4 460.00 €

C/6535 + 460.00 €

C657348 +1 000.00 €

C/6761 +3 000.00 €

#### **Virement de crédits : réf : 20190065**

La délibération du Conseil Municipal n° 20190064 du 05/11/2019 est annulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer les crédits suivants, à savoir :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

C/6453 - 1 460.00 €

C/6535 + 460.00 €

C657348 +1 000.00 €

#### **Création d'un restaurant et travaux dans l'appartement : Réalisation d'un prêt à échéance CHOISIE - DUO auprès de la Caisse d'Epargne Alsace Lorraine Champagne Ardenne : réf : 20190070**

VU le rapport de présentation de Madame le Maire sur le projet de création d'un restaurant dans les locaux de l'ancien Centre de secours situé 5 Place Auguste Chauvet à TOURS sur MARNE et les travaux d'aménagement dans l'appartement situé au dessus,

Le Conseil Municipal de TOURS sur MARNE, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé,

DELIBERE

- Pour financer les travaux de création d'un restaurant et les travaux dans l'appartement, la Commune de TOURS

sur MARNE contracte auprès de la Caisse d'Epargne Alsace Lorraine Champagne Ardenne,  
-un prêt à échéance Choisie-Duo d'un montant de 400 000.00 €uros  
- La durée de l'emprunt est fixée à 12 Ans.  
- Le remboursement s'effectuera annuellement  
- Madame le Maire est autorisée à signer tous contrats à intervenir et toutes pièces utiles en la circonstance.

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 2)

### **Clôture des Régies de recettes location de salle des fêtes-périscolaire-restauration scolaire et droit de place**

**réf : 20190067**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18.

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

Vu la délibération du Conseil Municipal 62/99 du 07 décembre 1999 portant la création d'une régie de recettes pour les locations de salle.

Vu la délibération du Conseil Municipal 20140074 du 08 décembre 2014 portant la création d'une régie de recettes pour les droits de place et emplacements forains,

Vu la délibération du Conseil Municipal 39/2010 du 16 Septembre 2010 portant la création d'une régie de recettes pour les services de la restauration scolaire, du périscolaire des écoles élémentaires et maternelles et des CLSH du mercredi.

Considérant qu'il doit être mis fin à cette régie, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Décide de mettre fin à la régie de recettes instituée par :  
.délibération du Conseil Municipal 62/99 du 07 décembre 1999 portant la création d'une régie de recettes pour les locations de salle.  
.délibération du Conseil Municipal 39/2010 du 16 Septembre 2010 portant la création d'une régie de recettes pour les services de la restauration scolaire, du périscolaire des écoles élémentaires et maternelles et des CLSH du mercredi.  
.délibération du Conseil Municipal 20140074 du 08 décembre 2014 portant la création d'une régie de recettes pour les droits de place et emplacements forains,

-Précise que cette décision entrera en vigueur le 31 décembre 2019 ;

-Précise que Madame le Maire est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **Clôture de la régie d'avances et de recettes du service animation**

**réf : 20190068**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18.

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

Vu l'arrêté du maire 29/2007 en date du 28 novembre 2007 portant la création d'une régie de recettes et d'avances pour le service animation,

Considérant qu'il doit être mis fin à cette régie, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Décide de clôturer la régie de recettes et d'avances du service animation instituée par l'arrêté du maire 29/2007 en date du 28 novembre 2007

-Précise que cette décision entrera en vigueur le 31 décembre 2019 ;

-Précise que Madame le Maire est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Création d'une régie d'avances et de recettes : location de salle - périscolaire - restauration scolaire - droit de place - animation - : réf : 20190069**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20190067 du 05 novembre 2019 clôturant la régie de recettes salle des fêtes - périscolaire - restauration scolaire et droit de place au 31/12/2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20190068 du 05 novembre 2019 clôturant la régie de recettes et d'avances du service animation au 31/12/2019,

Madame le Maire rappelle que la Commune de TOURS sur MARNE possède 5 régies de recettes, à savoir :

LOCATION DE SALLE - DROIT DE PLACE -  
RESTAURATION SCOLAIRE et PERISCOLAIRE  
ANIMATION  
CRECHE  
MEDIATHEQUE

et propose de rassembler les régies : LOCATION DE SALLE - DROIT DE PLACE - RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - ANIMATION en une seule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition de Madame le Maire,

- Décide la création une régie de recettes et d'avances pour LOCATION DE SALLE - DROIT DE PLACE - RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - ANIMATION à compter du 01er janvier 2020,

- Mandate Madame le Maire pour régler ce dossier

**Création d'un restaurant : réf : 20190066**

Madame le Maire présente à l'assemblée l'étude du Cabinet ABC.DER transformant les locaux de l'ancien Centre de Secours en restaurant et demande l'avis du Conseil Municipal sur la continuité ou l'arrêt du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de continuer la réalisation de ce projet

VOTE : POUR 09                      CONTRE 02                      ABSTENTION 02

**Création d'un restaurant : réf : 20190071**

Madame le Maire présente le dossier déposé par le Cabinet ABC.DER de REIMS relatif au projet de création d'un restaurant 5 Place Auguste Chauvet à TOURS sur MARNE dont le montant s'élève à la somme de : 10 196.00 € ht soit 12 235.20 € ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide la proposition financière de ABC.DER pour un montant de 10 196.00 € ht soit 12 235.20 € ttc

- Mandate Madame le Maire pour le règlement de ce dossier

VOTE :        POUR 10                      CONTRE 01                      ABSTENTION 02

**Création d'un restaurant : réf : 20190072**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'engagement contractuel entre la Commune de TOURS sur MARNE et Monsieur César PETELOT, professionnel de la restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide l'engagement contractuel à signer entre la Commune de TOURS sur MARNE et Mr César PETELOT, Professionnel de la restauraion

- Mandate Madame le Maire pour la réalisation de ce dossier